

COMMUNAUTE DE COMMUNES « MORET SEINE & LOING » - 77250
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° : 2022.215

Date de convocation : 22 juin 2022

Date d'affichage : 22 juin 2022

L'an deux mille vingt deux

Le vingt-neuf juin à 20h00

Nombre de Conseillers

En exercice : 50

Présents : 30

Votants : 45

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Légalement convoqué, s'est réuni à
la salle polyvalente à Treuzy-Levelay**

OBJET : : MARCHE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES INCLUANT LE CHAUFFAGE, L'EAU CHAUDE, LA VENTILATION, LA CLIMATISATION DES BATIMENTS AINSI QUE DES PRESTATIONS MULTI TECHNIQUES SUR UN BATIMENT SPECIFIQUE (PISCINE DU GRAND JARDIN) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MORET SEINE ET LOING

ÉTAIENT PRÉSENTS :

CHAMPAGNE SUR SEINE : M. KERIGER, Mme AUFILS

FLAGY : M. DESVIGNES

LA GENEVRAYE : M. OTLINGHAUS

MONTIGNY SUR LOING : Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET

MORET-LOING-ET-ORVANNE : M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLOT, M. SEPTIERS, Mme THALAMY

NONVILLE : M. BELLIOU

REMAUVILLE : Mme PENIFAURE

SAINT MAMMES : M. SURIER, Mme PIAT, M. BRUMENT

THOMERY : M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme DUPONT

TREUZY LEVELAY : Mme PILLOT

VERNOU LA CELLE SUR SEINE : M. MOMON, M. BEUDAERT

VILLECERF : M. DEYSSON

VILLEMARECHAL : Mme KLEIN

VILLEMER : M. BEAUFRETON

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS

CHAMPAGNE SUR SEINE : M. GONORD représenté par M. KERIGER

Mme BAYE représentée par M. MOMON

M. GIRY représenté par M. KERIGER

Mme GRONGNARD représentée par M. MOMON

MORET-LOING-ET-ORVANNE : M. ZAKEOSSIAN représenté par Mme DUMAS-PRIMBAULT

Mme GAUDIN représentée par Mme GRAU

Mme SAVAL-BONNET représentée par M. FONTUGNE

Mme EYRIGNOUX représentée par M. ATLAN

M. BODIER représenté par M. POUILLIER

Mme SOUCHARD représentée par M. JOCHMANS

Mme EPIKMEN représentée par Mme MONCHECOURT

PALEY : M. COCHIN représenté par Mme PENIFAURE

SAINT MAMMES : M. PERRIN représenté par M. SURIER

VERNOU LA CELLE SUR SEINE : Mme DARGNAT représentée par M. BEUDAERT

VILLE SAINT JACQUES : M. DUCHATEAU représenté par M. DEYSSON

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS

CHAMPAGNE SUR SEINE : Mme ROUZAUD

DORMELLES : M. LARGILLIERE

Envoyé en préfecture le 07/07/2022

Reçu en préfecture le 07/07/2022

Affiché le **12 JUIL. 2022**

ID : 077-247700032-20220629-2022215-DE

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

NANTEAU SUR LUNAIN : M. GUIMARD
THOMERY : Mme PATTYN
VILLEMARECHAL : M. GOISET

Mme MONCHECOURT a été désignée secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la commande publique,
Vu l'avis favorable de la CAO en date du 13 juin 2022,
Vu le budget communautaire,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 21 juin 2022,

Considérant ce qui suit :

L'ancien marché étant arrivé à échéance et afin d'assurer le bon fonctionnement des installations thermiques des bâtiments communautaires, une consultation a été lancée par voie d'appel d'offres ouvert européen. L'avis d'appel public à la concurrence a été diffusé au BOAMP et JOUE le 29 décembre 2021.

Le nouveau marché prendra effet à compter de sa notification pour une durée 4 ans reconductible 1 fois tacitement pour une durée totale de 8 ans maximum.

Suite à l'avis d'appel public à la concurrence, Moret Seine et Loing a reçu la candidature et l'offre d'une entreprise avant le 3 février 2021, 11 heures. Aucune offre n'est arrivée hors délai.

La candidature a été analysée et admise.

L'offre a ensuite été analysée conformément aux critères figurant au règlement de consultation, par Sage Energie, à savoir :

- Prix des prestations : 40 points,
- Valeur technique : 30 points,
- Performance énergétique : 30 points.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) du 13 juin 2022 a attribué le marché à l'entreprise DALKIA.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise la signature du marché d'exploitation des installations thermiques incluant le chauffage, l'eau chaude, la ventilation, la climatisation des bâtiments ainsi que des prestations multi techniques sur un bâtiment spécifique (piscine du grand jardin) de la Communauté de Communes de Moret Seine et Loing avec l'entreprise DALKIA.

Inscrit les crédits nécessaires à la dépense au budget communautaire.

Fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus
A Moret-Loing-et-Orvanne, le 29 juin 2022

Le Président

Patrick SEPTIERS

Le secrétaire de séance

Sylvie MONCHECOURT

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.